

NOTE D'INFORMATION

À destination des professionnels de l'établissement

Mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles des représentants du personnel au CSE, aux CAPL, CAPD et CCP – 10 décembre 2026

Dans le cadre de l'organisation des prochaines élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Établissement (CSE), aux Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL), Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP) de la Fonction publique hospitalière, il est porté à la connaissance de l'ensemble des professionnels de l'établissement que ces élections se dérouleront par **voie de vote électronique** après avis favorable du Comité Social d'Établissement.

Ce mode de scrutin, prévu par la réglementation en vigueur, vise à faciliter la participation des agents, à sécuriser les opérations de vote et à moderniser le processus électoral, tout en garantissant les principes fondamentaux du vote : secret, sincérité, intégrité et traçabilité.

Modalités générales du vote électronique

Le vote s'étendra sur une période minimale de 72 heures et maximale de 8 jours qui s'achèvera le 10 décembre 2026. La période retenue sera précisée ultérieurement.

Le vote s'effectuera exclusivement via une plateforme de vote sécurisée, accessible depuis un poste informatique, une tablette ou un smartphone.

Chaque électeur recevra, en amont de la période de vote, des identifiants personnels et confidentiels lui permettant d'accéder au système de vote.

La plateforme sera accessible 24h/24 pendant toute la durée du scrutin, aux dates qui seront précisées ultérieurement.

Aucune information ne permettra d'établir un lien entre l'électeur et son vote.

Accompagnement des agents



Information complémentaire

Le calendrier électoral, les modalités détaillées de vote feront l'objet de communications ultérieures.

Des supports d'information et guides d'utilisation seront mis à disposition des agents.

1

Un dispositif d'assistance (technique et organisationnelle) sera proposé pendant la période électorale.

2

Des points d'accès informatiques seront mis en place au sein de l'établissement

3

L'établissement invite d'ores et déjà l'ensemble des professionnels à porter attention à ce temps fort de la vie démocratique et du dialogue social.

Voter c'est faire entendre sa voix !